



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2023-3801
Demande : Modification de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve
Demandeur : BASF Canada Inc.
Produit : DASH HC Adjuvant
Numéro d'homologation : 27604
Principe actif (p.a.) : Mélange de surfactants
Numéro de document de l'ARLA : 3624241

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette du produit DASH HC Adjuvant afin d'inclure des produits d'association supplémentaires pour les mélanges en cuve (Liberty 150 SN Herbicide & Crop Desiccant MP, Centurion concentré émulsifiable herbicide de post-levée, Facet L) pour une utilisation sur le canola tolérant au glufosinate d'ammonium.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée ou n'était requise pour justifier l'ajout de produits d'association supplémentaires pour les mélanges en cuve au produit DASH HC Adjuvant (contenant un mélange d'agents de surface à une concentration de 65 %). Les données sur les résidus précédemment examinées pour les principes actifs contenus dans les produits d'association pour les mélanges en cuve sont adéquates pour étayer les utilisations dans le cadre de la présente demande.

L'exposition aux résidus des principes actifs dans les produits d'association pour les mélanges en cuve du produit DASH HC Adjuvant dans et sur le canola traité ne devrait pas être supérieure à celle résultant des utilisations actuelles et sera couverte par les limites maximales de résidus (LMR) respectives établies, étant donné que les préparations commerciales herbicides à appliquer avec le produit DASH HC Adjuvant sont déjà homologuées pour une utilisation avec le même type d'adjuvant à des doses similaires. Par conséquent, en cas d'utilisation du produit DASH HC Adjuvant, l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de ces principes actifs ne devrait pas augmenter et ne posera pas de risque sanitaire préoccupant pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Aucune évaluation toxicologique ni aucune évaluation de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur ont été soumis sous la forme de données sur l'efficacité et la phytotoxicité des cultures produites au cours d'essais en champ menés sur le canola tolérant au glufosinate d'ammonium. Les données ont démontré que le produit DASH HC Adjuvant présentait un rendement semblable, en termes d'efficacité et de sensibilité des cultures, à celui de l'adjuvant indiqué sur l'étiquette, dans les mélanges en cuve du produit Liberty 150 SN Herbicide & Crop Desiccant MP plus Centurion concentré émulsifiable herbicide de post-levée, ou avec cette combinaison plus l'ajout de Facet L.

La possibilité d'utiliser le produit DASH HC Adjuvant pour une application avec les mélanges en cuve d'herbicides ci-dessus offre aux utilisateurs une plus grande souplesse puisqu'ils disposent d'un choix supplémentaire d'adjuvant.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer l'ajout de produits d'association pour les mélanges en cuve sur l'étiquette du produit DASH HC Adjuvant.

Références

Numéro de document de

l'ARLA

3489157

Référence

2023, Field Trial Reports, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9